



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS

PROCES VERBAL N° 19

Réunion restreinte du 15 juin 2022 réalisée par voie électronique

Présidence : M. Laurent LEFEBVRE

Membres participants : MM. Jean Luc LEBRUN, Gérard LELIEVRE, Michel MOGIS, Jean Luc TIRET.

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai ramené à **2 jours** compte tenu des contraintes des opérations de fin de saison à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

RECTIFICATIF

- Du procès-verbal n°18 du 6 juin 2022 mis en ligne le 10 juin 2022

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n° 23650988 A MALAUNAY 3 / US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 3 du 15 mai 2022

La commission annule l'amende de 20€ infligée à l'A MALAUNAY.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE C

Match n° 23603881 US PRESQU'ÎLE 1 / RC CAUDEBEC 3 du 8 mai 2022

La Commission :

- Donne match perdu par pénalité, 0 point, au RC CAUDEBEC 3 sur le score de 0 à 6 pour en faire bénéficier l'US PRESQU'ÎLE 1 sur le score de 6 à 0.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE A

Match n° 23607427 US DOUDEVILLAISE 41 / FC NEUFCHATEL EN BRAY 41

Rencontre du 23 janvier 2022 reportée au 27 mai 2022.

La commission annule l'amende de 168€ infligée au FC NEUFCHATEL EN BRAY pour absence sur le terrain au coup d'envoi. C'est un forfait déclaré pour une amende de 112€.

DECISIONS

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n° 23601714 ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 1 / US GRAMMONT 1 du 22 mai 2022

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementales des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 08 juin 2022, procès-verbal publié sur footclubs le 08 juin 2022.

La commission :



- Donne match perdu par pénalité, 0 point, à l'US GRAMMONT 1 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier l'ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 1 sur le score de 3 à 0.

Match n° 23601719 A MALAUNAY 1 / US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 2 du 22 mai 2022

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementales des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 08 juin 2022, procès-verbal publié sur le site du DFSM le 08 juin 2022.

La commission :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 23602425 AS BUCHY 1 / FC PETIT QUEVILLY SAINT JULIEN 2 du 22 mai 2022

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementales des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 08 juin 2022, procès-verbal publié sur le site du DFSM le 08 juin 2022.

La commission :

- Donne match perdu par pénalité, 0 point, au FC PETIT QUEVILLY SAINT JULIEN 2 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier l'AS BUCHY 1 sur le score de 3 à 0.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 23652006 AS PTT ROUEN 3 / US FORÊT DE ROUMARE 3 du 22 mai 2022

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementales des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 08 juin 2022, procès-verbal publié sur le site du DFSM le 08 juin 2022.

La commission :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 23778906 MONT SAINT AIGNAN FC 41 / AS LA BOUILLE MOULINEAUX 41 du 22 mai 2022

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementales des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 08 juin 2022, procès-verbal publié sur footclubs le 08 juin 2022.

La commission :

- Donne match perdu par pénalité, 0 point, au MONT SAINT AIGNAN FC 41 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier l'AS LA BOUILLE MOULINEAUX 41 sur le score de 3 à 0.

Le Président de la Commission
M. Laurent LEFEBVRE

le secrétaire de la Commission
M. Jean Luc TIRET